**DELIBERATION PORTANT CREATION D’UN EMPLOI PERMANENT**

**(quel que soit le temps de travail)**

**DANS LES COMMUNES DE MOINS DE 1000 HABITANTS et**

**les groupements de communes regroupant moins de 15000 habitants**

(cas où l’emploi pourrait être pourvu par un agent contractuel

en application de l’article L.332-8-3° du code général de la fonction publique)

17/05/2022

L’assemblée délibérante *(Conseil Municipal, Conseil de Communauté, Comité Syndical,…)* ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-8-3° ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire *(ou le Président)* et après en avoir délibéré ;

# DECIDE

La création à compter du … d'un emploi permanent de … *(préciser l’intitulé du poste)* dans le grade de … *(préciser le grade)* relevant de la catégorie hiérarchique … *(A – B ou C)* à temps complet (ou à temps non complet pour … heures hebdomadaires).

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou éventuellement par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de … (maximum 3 ans) compte-tenu … (justifier les motifs de recours à un agent contractuel en justifiant l’application de l’article L 332-8-3° du CGFP)

Le contrat de l’agent sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l’issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

- L'agent devra donc justifier … (mentionner les conditions particulières exigées des candidats tels que le niveau scolaire, la possession d’un diplôme, une condition d’expérience professionnelle) et sa rémunération sera calculée, compte-tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie … (A, B ou C) par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

*Le recrutement de l’agent contractuel sera prononcé à l’issue d’une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l’égal accès aux emplois publics.*

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Fait à …………………………,

Le ………………………………,

Le Maire *(ou le Président)*,

Visa de la préfecture :

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du :

Le Maire *(ou le Président)* :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.